Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_042-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-042
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Infrastructures économique		
Objet : Zone d'Activités de Nazareth - Commune de Plancoët - Vente à la SCI DU BOIS – Parcelles cadastrées section ZD n°271-581-583-585		

Le lundi 20 avril 2026, à 16H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 14 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19 – Procurations : 1 – Voix délibératives : 20

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Bernard PLESIER, Yann GODET, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RAVALLAN, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES

Membres du Bureau ayant donné procuration : Laurent VANDAMME a donné pouvoir à David BOIXIERE

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_042-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 avril 2026	N° DE L'ACTE : DB-2026-042
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Infrastructures économique		
Objet : Zone d'Activités de Nazareth - Commune de Plancoët - Vente à la SCI DU BOIS – Parcelles cadastrées section ZD n°271-581-583-585		

Rapporteur : Monsieur Thierry ORVEILLON

Fondée en 1976 à Plancoët, l'entreprise MENUISERIE BOUAN SOLABAIE propose des services pour les travaux de rénovation et modernisation : fabrication, fourniture et pose de fenêtres, portes, portails, volets, stores, escaliers, charpentes, pergolas et autres menuiseries générales.

Christophe BOUAN a réalisé son parcours professionnel au sein de l'entreprise Menuiserie Bouan, puis a repris l'entreprise familiale en 2008.

Afin d'améliorer les conditions d'exploitation de son activité et faciliter les opérations de livraison, Monsieur Christophe BOUAN a sollicité Dinan Agglomération afin d'acquérir les parcelles cadastrées section ZD n°271-581-583-585 d'une surface de 226 m², issues d'un découpage d'une propriété de Dinan Agglomération, sur la ZA de Nazareth à Plancoët.

Le projet consiste a réorganisé les espaces extérieurs de circulation et stockage pour faciliter les manœuvres d'accès au bâtiment et les opérations de livraison. Il n'y a pas de permis de construire associé à cette vente.

Le prix de commercialisation est de 25 € HT du m² augmenté d'une TVA sur marge, conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2024, portant sur la nouvelle grille tarifaire des ZA.

Cette vente sera conditionnée aux conditions suspensives suivantes :

- La réalisation du projet par l'acheteur sous trois ans après la signature de l'acte, à défaut de quoi Dinan Agglomération se réserve la faculté de reprendre le bien dans un délai qui ne peut excéder cinq ans, moyennant la restitution du prix d'achat et de certains frais.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1311-9 et suivants relatifs à la demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat devant précéder les projets d'opérations immobilières, ou encore l'article L.5211-37 selon lequel les cessions donnent lieu à une délibération motivée de l'organe délibérant,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2024-146 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 25 novembre 2024 approuvant la grille tarifaire des zones d'activités,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260429-DB_2026_042-DE

Vu la délibération n°CA-2026-052 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Vu l'avis favorable de mise sous option, le 30 juin 2025,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 10 mars 2026,

Considérant les éléments ci-dessus exposés,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Prendre acte** de la vente, ainsi que tout document de vente s'y rapportant, à la SCI DU BOIS, ou à toutes autres personnes morales qui s'y substitueraient, des parcelles section ZD n°271-581-583-585 d'une surface de 226 m² sur la ZA de Nazareth à Plancoët.

- **Dont** les conditions principales de la vente s'y rapportant :

  *au prix de 25 € HT le m² augmenté de la TVA sur marge

- **Stipuler** au(x) dit(s) acte(s) que la vente sera conclue sous les conditions suspensives précitées.

- **Prendre acte que** Monsieur le Président, ou son représentant, signera l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette vente et ce, dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la date de la présente délibération rendue exécutoire, de telle sorte qu'au-delà de cette date, la présente délibération sera considérée comme caduque, conformément à la délégation de pouvoirs consentie suivant délibération n°CA-2026-051 du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026.

Il est précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La recette de la vente sera inscrite au Budget Annexe des Zones d'Activités.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 29 avril 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Par délégation,
La 1ere Vice-Présidente
Marina LE MOAL

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION